

# **OFFRE D'EMPLOI**

L'ASRL, association humaniste et engagée, place le concept de l'autodétermination au cœur de sa mission. Elle considère la personne comme actrice de sa vie, en l'accompagnant avec bienveillance dans ses projets, son parcours et son accès à une pleine citoyenneté.

Acteur majeur des Hauts de France, elle **gère 44 établissements sociaux et médico-sociaux** (1500 professionnels – 4100 personnes accompagnées – 78,6 M € de budget).

Le dispositif FaciliteD de l'ASRL a été créé pour accompagner sur la métropole lilloise (Lille, Roubaix, Wattrelos),125 personnes présentant des troubles du spectre autistique (de jeunes enfants à l'âge adulte). Il est constitué d'un IME, d'un FAM, d'un SESSAD, de 2 unités d'enseignement maternelle et d'une Unité mobile d'intervention sur l'Autisme (UMIA).

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques (stratégie nationale des troubles du neurodéveloppement 2023/2027, et dynamique des 50 000 solutions). Nous recherchons pour ce dispositif :

1 DIRECTEUR (trice) EN CDI – temps plein –

Vous vous appuierez sur la dynamique associative engagée autour de l'autisme pour proposer une vision innovante. Rattaché(e) au Directeur Général en lien avec les fonctions supports du siège vos missions principales seront :

# Pilotage et Gestion des Établissements :

- Superviser la gestion des trois sites : Lille, Roubaix, et Wattrelos.
- Assurer la mise en œuvre des politiques publiques et des dispositifs dans le secteur médico-social.
- Élaborer et suivre le budget en lien avec les objectifs de l'association.
- Garantir la qualité des services et le respect des normes réglementaires.

# • Management des Équipes Pluridisciplinaires :

- Encadrer et animer des équipes pluridisciplinaires sur les trois sites, en développant une dynamique collective autour des projets des établissements.
- o Mettre en place des plans de formation continue pour les équipes.
- Favoriser un climat de travail bienveillant et motivant, tout en assurant un cadre structurant.

# Relation avec les Parties Prenantes :

- Entretenir et développer des relations avec les autorités de contrôle, de tarification, et les partenaires institutionnels.
- Être le représentant de l'association auprès des familles, des représentants légaux, et des bénéficiaires.
- Participer à des instances de concertation et de coordination du secteur médico-social.

# • Développement de Projets Innovants :

- Proposer et mettre en œuvre des projets novateurs pour répondre aux besoins des usagers,
- Assurer la veille réglementaire et stratégique pour anticiper les évolutions du secteur.

# Évaluation et Amélioration Continue :

- Mettre en place des outils d'évaluation et de suivi de la qualité des prestations.
- Assurer l'amélioration continue des pratiques professionnelles et de l'accompagnement proposé.

#### REMUNERATION ET AVANTAGES

- Rémunération : cadre classe 1 niveau 1 de la CCN du 15 mars 1966
- 22 jours de RTT.
- Voiture de service
- Mutuelle et Régime de prévoyance
- Compte épargne temps

#### **PROFIL**

- Formation : Diplôme de niveau 1 (Master 2, CAFDES, ou équivalent) validé.
- **Expérience** : Minimum 5 ans d'expérience dans la direction ou une expérience significative dans le pilotage de structures médico-sociales.

#### Connaissances:

- Solides connaissances des politiques publiques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
- Expérience avérée dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neurodéveloppement, particulièrement les troubles du spectre autistique.
- Compétences Managériales : Capacité à rassembler et motiver des équipes pluridisciplinaires autour d'objectifs communs.

# Qualités Personnelles :

- Esprit d'analyse et de synthèse pour proposer des solutions adaptées.
- Capacité d'adaptation à des interlocuteurs variés.
- Leadership bienveillant et cadrant.

#### Mobilité :

Déplacements fréquents à prévoir

Lettre de motivation et CV à envoyer à la Direction des Ressources Humaines de l'ASRL, Centre Vauban, 199-201 rue Colbert, 59 000 Lille (recrutement@asrl.asso.fr) sous la référence Direction FaciliteD avant le 31 janvier 2025.